

**ARRETE MUNICIPAL**  
portant délégation de fonctions

**Secrétariat de la Direction Générale  
des Services**  
PRESS/SDG/VL/681715

Affaire suivie par : Viviane LAVY

**Objet** : Délégation de fonctions  
accordée à Madame Christina ALI  
AHMAD, Conseillère municipale, en  
charge du suivi des projets et de la  
relation avec les usagers de la Petite  
enfance

**Le Maire de la Ville d'Annemasse,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18, aux termes duquel le maire, seul chargé de l'administration, peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

**Vu** la délibération du 28 mai 2020 portant élection du maire,

**Vu** les délibérations du 28 mai 2020, du 13 octobre et du 16 novembre 2022 portant élection des adjoints,

**Vu** les arrêtés portant délégation de fonctions aux adjoints au maire,

**VU** l'arrêté DG/SDG/VL/606671 du 09 juin 2020 portant délégation de fonctions à Madame Christina ALI AHMAD,

**Considérant** que l'administration communale exige le recours à la technique de la délégation de fonctions,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Délégation de fonctions assortie d'une délégation de signature est accordée à Madame Christina ALI AHMAD, Conseillère municipale, pour remplir les missions concernant :

- le suivi des projets et la relation avec les usagers de la petite enfance,

y compris la signature des lettres de commande, la réalisation des engagements de dépenses et, le cas échéant, la certification des factures portant sur la thématique déléguée.

**ARTICLE 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christina ALI AHMAD, Madame Louiza LOUNIS, Adjointe au Maire, bénéficiera de la délégation de fonctions assortie d'une délégation de signature pour toutes les matières énumérées à l'article 1.

**ARTICLE 3** - La présente délégation de fonctions est conférée à Madame Christina ALI AHMAD pour la durée du mandat.

**ARTICLE 4** - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la mairie et publié dans les conditions légales.



**ARTICLE 5** - Le présent arrêté, qui abroge et remplace l'arrêté DG/SDG/VL/606671 en date du 09 juin 2020, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire certifie le caractère exécutoire des présentes par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité :

- transmission en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 29 NOV. 2022
- réception du bordereau d'acquittement le 29 NOV. 2022
- publication électronique ou notification le 01 DEC. 2022

**Annemasse, le 28 novembre 2022**  
**Le Maire,**  
**Christian DUPESSEY**

Notifié le 28 NOV. 2022  
Signature,

Christine ALI AHMAD



Notifié le 28 NOV. 2022  
Signature,



Louiza LOUNIS

